



30.11.2000 – 14:40 Uhr

## Période de Noël : danger d'incendie !

Berne (ots) -

Les fêtes en période de Noël ont parfois une issue fatale. Chaque année, plus de 1000 incendies se produisent à la suite d'imprudences commises avec des bougies. Ils coûtent des vies humaines, provoquent des dommages matériels de 20 millions de francs et détruisent un grand nombre de valeurs irremplaçables. Quelques mesures simples et efficaces permettraient pourtant d'éviter ces sinistres.

L'ambiance particulière qui règne pendant les jours de fête ne doit pas faire oublier que les bougies recèlent des dangers. Pour cette raison, le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi et le Bureau suisse de prévention des accidents bpa vous recommandent de prendre les précautions suivantes:

- Eteignez toujours les bougies avant de quitter la pièce.
- Placez le sapin de Noël dans un récipient rempli d'eau et conservez-le au frais.
- Installez-le sur un support stable.
- Placez les bougies à bonne distance des objets inflammables tels que les décorations, les rideaux ou l'appareil de télévision.
- Ne les fixez pas directement sous une branche, observez une distance latérale de 25 cm au minimum.
- Utilisez des bougeoirs incombustibles qui maintiennent solidement les bougies.
- Après Nouvel An, les sapins de Noël et les couronnes de l'Avent sont très secs et peuvent s'embraser en quelques secondes. Ne rallumez donc plus les bougies !
- Ne laissez jamais des enfants sans surveillance dans un local où se trouvent des bougies allumées. Conservez les allumettes hors de leur portée.
- Tenez à disposition un extincteur portatif ou un seau d'eau et une balayette. Aspergez l'endroit critique dès que vous percevez une odeur de brûlé ou dès que de la fumée se forme.
- Lorsqu'un incendie se déclare, agissez selon le principe alarmer - sauver - éteindre". Numéro de téléphone des sapeurs-pompiers: 118.

Les bougies chez vous: ambiance intime ou risque d'incendie? Tel est le titre d'une brochure illustrée gratuite qui s'obtient auprès du Cipi.

Les organismes de prévention des incendies et des accidents vous souhaitent de joyeuses fêtes sans incendie.

P.-S. Comme mesure préventive, le Cipi recommande d'avoir toujours une couverture d'extinction à portée de main. Celle-ci peut être commandée au secrétariat.

- Dimensions 1,0 m x 1,0 m (fr. 26.-- frais de port compris).
- Dimensions 1,25 m x 1,80 m (fr. 34.-- frais de port compris).

Contact:

Cipi, Bundesgasse 20, Case postale 8576, 3001 Berne,  
tél. +41 31 320 22 20, fax +41 31 320 22 99,  
e-mail: mail@bfb-cipi.ch, Internet: www.bfb-cipi.ch  
[ 002 ]